

doc
CA1
EA
O61
EXF
1991 June
18

DOCS
CA1 EA O61 EXF
1991 June 18
Departmental organization charts =
Organigrammes du Ministere
43229460



Exte

International Trade Canada



Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Canada

Le 18 juin 1991

es,

Nous venons vous faire part aujourd'hui des décisions qui ont été prises depuis notre dernier entretien en mars, notamment en ce qui concerne la réduction du nombre de cadres supérieurs et du nombre de postes de EX correspondants au Ministère. L'élimination de ces postes s'inscrit dans le cadre de la décision du gouvernement de réduire de 12 % le nombre de EX. Le résultat de nos délibérations est exposé en annexe.

Pour en arriver à ces décisions, nous nous sommes fondés sur le cadre stratégique et les principes directeurs qui, à notre avis, serviront à édifier et à renforcer notre organisation en prévision de l'avenir. Les décisions du groupe de gestion concernant la réduction des postes de EX et les changements qui en découlent au niveau de l'organisation sont conformes à cette stratégie. Autrement dit, nous n'avons pas eu recours à des formules mathématiques faciles et systématiques pour apporter ces changements.

Les nombreuses contraintes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui commandent des solutions difficiles et complexes. Chaque secteur a des exigences particulières, urgentes, dont certaines se font parfois concurrence. Tout récemment, l'arrivée de nouveaux ministres, accompagnée de nouveaux mandats, nous a amenés à modifier nos priorités et du même souffle à réaménager certaines de nos fonctions, notamment l'expansion du commerce et la politique commerciale et économique, ce qui a donné lieu à la création d'un nouveau Secteur de la politique commerciale.

Compte tenu du nombre de changements substantiels que nous vous avons annoncés au cours des deux dernières années, il va de soi qu'il ne faudra pas compter sur un status quo dans les années à venir. Les solutions qui ont porté leurs fruits dans le passé sont souvent moins efficaces aujourd'hui, seront bientôt inadéquates et ne tarderont pas à être carrément désuètes. Il ne peut y avoir de solution spontanée alors que tout ne cesse d'évoluer. Notre tâche consiste à prévoir les changements et à mettre en place des procédés, des systèmes et une série de nouvelles "valeurs" de travail qui faciliteront une adaptation rapide et atténueront les contrecoups pour vous et pour le Ministère.

Nous tenons à vous remercier encore une fois de votre patience en ces temps difficiles et nous nous félicitons de pouvoir compter sur votre appui et sur votre dévouement.

de Montigny Marchand

Raymond Chrétien

Don Campbell

RÉORGANISATION ET RÉDUCTION DES POSTES DE NIVEAU EX

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Q. La réduction des postes de niveau EX signifie-t-elle une nouvelle ronde de compressions des AP et des postes?

R. Non. D'ici au 31 mars 1993, nous aurons ramené à 429 le nombre de postes de niveau EX au Ministère. Nous avons l'intention, par la même occasion, de faire en sorte que le nombre de postes classifiés au niveau SM/EX corresponde au nombre de postes EX autorisés. Lors de la réduction des effectifs en mars, un certain nombre de postes, dont des postes EX, ont été éliminés. Cette fois-ci, les réductions se feront en transposant les postes EX existants en des postes de catégories autres que celle de la gestion, soit à des postes de FS-2 dans la plupart des cas. Les AP et les postes ne sont donc pas perdus.

2. Q. Combien de EX devront quitter le Ministère et de quelle façon procédera-t-on?

R. Afin d'atteindre notre ECD (effectif cible de la direction, qui est de 429), environ 60 EX (personnes) devront quitter leur poste avant le 31 mars 1993. Les dispositions concernant le réaménagement des effectifs s'appliquent et nous espérons que la plupart des départs seraient volontaires. Nous n'avons toutefois pas atteint le nombre requis et devons donc avoir recours à des départs non volontaires en suivant l'ordre inverse du mérite. Le mécanisme ressemble à celui d'un comité de promotion, sauf que l'objectif visé est de déterminer quelles personnes se trouvent au bas de la liste et seraient éventuellement déclarées excédentaires. Une décision finale sera prise en septembre.

3. Q. Combien de postes ont été touchés?

R. Nous avons 505 postes de direction occupés. Il faut donc en supprimer 76 (postes) afin d'atteindre notre ECD. En mars, 19 des 310 postes abolis étaient des postes de niveau EX/SM. Nous avons en outre 15 postes EX temporaires (OMTN/ALENA) qui arrivent à terme. Ces 34 postes sont inclus dans le nombre de postes à retrancher. Il faut donc en éliminer 42 autres. Les SMA en ont identifié 48 qui feront l'objet d'une transposition. Les 6 postes additionnels sont des postes EX qui devaient s'ajouter, par ex. celui de directeur de l'Académie du service extérieur.

4. Q. Comment a-t-on procédé pour déterminer quels postes allaient faire l'objet d'une transposition?

R. Nous avons procédé de deux façons. Nous avons tout d'abord examiné chaque poste EX afin de déterminer s'il était justifié de le classer poste de gestion. Les postes EX qui créaient plus de quatre niveaux de gestion sous le SM ont fait l'objet d'un examen minutieux et la plupart d'entre eux ont été transposés (par ex. les postes de directeur adjoint de niveau SM/EX). Les postes à l'étranger dont la classification avait été établie il y a plusieurs années, mais qui se trouvent dans des régions où il y a eu diminution des responsabilités administratives, ou réaménagement des priorités des programmes, ont aussi été examinés attentivement, et plusieurs d'entre eux ont été transposés. Deuxièmement, on a demandé aux SMA, il y a un certain temps déjà, d'examiner leur organisation en vue de rationaliser les opérations et d'appliquer les principes de la déstratification, de l'accroissement des responsabilités et d'une plus grande délégation de pouvoirs. Cela a permis de réduire le nombre de postes EX.

5. Q. Quels postes ont été convertis?

R. Ces renseignements ne seront pas rendus publics avant que toutes les personnes touchées par les décisions en aient été avisées.

6. Q. Le fait que de nombreux postes à l'étranger soient visés ne va-t-il pas à l'encontre du principe énoncé en mars, selon lequel il faut protéger nos activités à l'étranger?

R. Non. Tous les postes à l'étranger ont été transposés. Par conséquent, l'effectif global de chaque mission ne variera pas. Au fil des années, la situation a évolué et il est de même pour la nécessité de classer certains postes EX de sorte que bon nombre de ces postes sont sous-classés depuis un certain temps. De même, au besoin, il sera possible de surclasser un poste.

7. Q. À quel moment les transpositions et la réorganisation auront-elles lieu?

R. Le moment choisi dépendra d'un certain nombre de facteurs. Nous devons, en premier lieu, soumettre au Conseil du Trésor d'ici au 1^{er} septembre des organigrammes et d'autres

renseignements indiquant de quelle façon nous utiliserons notre ECD. Deuxièmement, nous avons jusqu'au 31 mars pour atteindre notre ECD. En dernier lieu, les exigences opérationnelles des SMA auront une incidence sur le moment choisi. L'objectif est d'apporter les changements aussi rapidement que possible, mais au plus tard à l'été 1992, et ce, avec le moins de perturbations possibles.

8. Q. Pourquoi des changements ont-ils été apportés aux secteurs commercial et économique? À quel moment seront-ils mis en oeuvre?

R. Il a été décidé, dans le cadre de l'Examen ministériel, de procéder à une autre étude de ces fonctions. Les réductions d'effectif à l'échelle du gouvernement se poursuivant à un moment où nous devons faire face à des besoins additionnels en raison des importantes négociations bilatérales, trilatérales et multilatérales, il s'est avéré essentiel de rationaliser les ressources consacrées à la politique commerciale. La priorité accordée à la question de la compétitivité/prospérité par le gouvernement, et celle accordée au développement commercial par M. Wilson ont accentué les pressions en faveur d'une restructuration. Les changements seront mis en place dès que possible et on en tiendra compte cet été dans les mesures de dotation.

9. Q. Pourquoi avoir ajouté le titre de chef des délégués commerciaux au SMA à l'Expansion du commerce? L'ancien Service des délégués commerciaux reprend-il du service?

R. Le titre de délégué commercial a une longue et honorable histoire au sein du service extérieur. L'ajout de ce titre au SMA à l'Expansion du commerce souligne l'importance que le Ministre et le gouvernement accordent à nos efforts internationaux de commercialisation et de développement commercial. Cette décision coïncide avec le 100^e anniversaire du Service des délégués commerciaux. Ce n'est pas un retour en arrière, mais plutôt un signe de la revitalisation de tout notre programme commercial.

10. Q. Pour quelle raison la question de la compétitivité a-t-elle été confiée au Secteur de la politique économique?

R. La prospérité, nouveau fer de lance du gouvernement, est importante pour assurer l'unité nationale et doit reposer sur une économie dynamique. Le Canada, qui exporte environ trente pour

cent de sa production, doit être en mesure de livrer efficacement concurrence dans un marché international complexe. Plusieurs des fonctions qui sont importantes pour le développement d'une économie nationale et mondiale fortes relèvent déjà du Secteur de la politique économique. La compétitivité est un complément naturel de ce travail.

11. Q. Quelle sera l'incidence des réductions de postes EX et de l'ECD sur les possibilités de promotion au sein du groupe des cadres supérieurs?

R. Notre objectif demeure toujours d'accorder des promotions chaque année. Toutefois, il est trop tôt pour savoir s'il y en aura au niveau EX l'an prochain. Nous devons examiner attentivement les effets de la réduction des EX ainsi que l'incidence des décisions de l'Examen ministériel consistant à défiliarisier les EX et à créer une filière professionnelle élargie.

12. Q. Qu'advient-il de la bifurcation?

R. Nous sommes toujours déterminés à réaliser la bifurcation. Toutefois, le nombre plus restreint de postes EX et le nombre beaucoup moins élevé d'EX autorisés, feront que le groupe professionnel parallèle sera beaucoup plus petit. Par ailleurs, le Conseil du Trésor a récemment modifié la définition du EX et propose deux types de EX, le gestionnaire et le professionnel. Il faudra examiner cette question.

13 Q. Les transpositions ont-elles été faites de façon équitable?

R. Nous avons essayé d'être justes et équitables, mais notre objectif premier était de tenir compte des priorités et des considérations stratégiques pour l'avenir. Or, comme le déplacement des priorités a touché pratiquement tout le monde, les conséquences ont donc été assez bien réparties. Les tableaux en annexe présentent la situation par filière et par secteur. De plus, la répartition des transpositions entre l'Administration centrale et l'étranger est d'environ 45 %/55 %, soit un peu moins que la répartition actuelle, mais elle est conforme à l'objectif visé, c'est-à-dire préserver les postes à l'étranger par rapport aux postes à l'Administration centrale.

RÉDUCTION DE L'EFFECTIF DU GROUPE DE LA DIRECTION

RÉDUCTION DE L'EFFECTIF DU GROUPE DE LA DIRECTION

La ventilation suivante par filière (et hors filière) est fondée sur les propositions des SMA :

21 MARS 1991

	ADMINISTRATION CENTRALE 16	ÉTRANGER 2
EX des filières	P/E 2	
	COMMER. 6	1
	AFF. SOC. 1	
	NON-PERM. 3	
EX 3/4	4	1

18 JUIN 1991

	ADMINISTRATION CENTRALE 14	ÉTRANGER 34
EX des filières	P/E 5	15
	COMMER. 2	12
	AFF. SOC.	3
	AIDE	1
	NON-PERM. 4	
EX 3/4	EFB À CONFIRMER 3	3

TOTAL 66

P/E	22
COMMER.	21
AFF. SOC.	4
AIDE	1
NON-PERM.	7
EX 3/4	8
À CONFIRMER	3

LE 13 JUIN 1991

RÉDUCTION DE L'EFFECTIF DU GROUPE DE LA DIRECTION

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

<u>SECTEUR</u>	<u>ADMINISTRATION CENTRALE</u>	<u>ÉTRANGER</u>	<u>NOTES</u>
UGB	3	7	1) COMPREND L'ÉLIMINATION DU SMA URB CONFORMÉMENT À L'EXAMEN MINISTÉRIEL 2) DEMANDE D'UN ECD SUPPLÉMENTAIRE POUR NOUVEAU POSTE DE DG
RGB	2	9	
PGB	0	2	
GGB	2	7	
LGB	0	3	
OFB	0	S/O	DEMANDE DE 3 ECD SUPPLÉMENTAIRES (DÉJÀ APPROUVÉS PAR LE CGP)
JFB	0	S/O	
MCB	1	S/O	1) TRANSPOSITION À CONFIRMER PAR MCB 2) DEMANDE UN ECD SUPPLÉMENTAIRE POUR VÉRIFICATION/ ÉVALUATION
ACB	1	S/O	DEMANDE 1 ECD SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACADÉMIE
BCB	2	S/O	
IFB	3	3	
EFB	0	3	À CONFIRMER PAR EFB
	<hr/> 14	+ 34	= 48 - BESOINS SUPPLÉMENTAIRES (6) = 42 NET

À NOTER QUE LA RESTRUCTURATION PROPOSÉE AUX FONCTIONS EXPANSION DU COMMERCE, POLITIQUE COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ N'ENTRAÎNERONT AUCUN BESOIN SUPPLÉMENTAIRE AU NIVEAU DE L'ECD.









